

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I02220100015479 du 04/07/2025 14:24:49

(NF525) Sign. : B 0455 kDrh

Shop & Qo - Encaissement Version 14.1.2515.3 12/06/2025

Nombre d'impression : 1 du 04/07/2025 14:25:04

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens

**Bureau Vallée****Magasin :**

BV

BV CAHORS

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 0565302955

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 0565302955

Client (4727) :**Association CRECHE FARANDOLE**

LIEU DIT LE BOURG

46170 LHOSPITALET

FRANCE

Siren : 352220578

TVA intra. : FR06352220578

Fidélité :

Carte n° 02430222010000000421

Solde points :180

Prochain points perdus :44 pts 15/01/2033

**Facture n°I02220100015479
Du 04/07/2025**

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 04/07/25 14:24	97350 / 97350C 25 FEUILLES MAYA 120G A4 - NOIR	1	4,16 €	20,00 %	0,83 €	4,16 €
Emporté 04/07/25 14:24	405218753 / C200040401-1item FEUILLE IRIS VIVALDI 50X65 240G NOIR CANSON	6	1,16 €	20,00 %	1,39 €	6,95 €
					TOTAL HT	11,11 €
					TOTAL TVA	2,22 €
					Total TTC	13,33 €

Vous avez été accueilli(e) par RJ(Id:1024)
(Caisse 11)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	11,11 €	20,00 %	2,22 €	13,33 €

Règlements

04/07/2025 14:24:49 - CB

13,33 €

Remboursent M^{me} Gallion Elodie
par virement B le 15/07/25
qu'elle

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
Email :	farandole46@orange.fr		

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.
BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 . TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z